

Déclaration préalable

Madame la Rectrice,
Cher·es collègues,

Avant toute chose, le Sgen-CFDT souhaite à tous les personnels de l'Académie de Poitiers une excellente année, faite de reconnaissance professionnelle, de justes rémunérations, de conditions d'exercice améliorées, dans une école qui regarde vers l'avenir dans toute sa complexité, au lieu de rêver d'un âge d'or qui n'a jamais existé et de fantasmer des remèdes neuro-miraculeux contre la difficulté scolaire.

Nous le disons depuis toujours, et nous le redisons aujourd'hui : nous ne pouvons pas transformer le système éducatif sans mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire, dans le respect des compétences et expériences de chacun·e, et sans organiser le travail sur des temps qui permettent une véritable construction collective.

Premier exemple. Régions de France a annoncé avoir obtenu le pilotage du dossier orientation avec le transfert des centres d'information et d'orientation et des personnels concernés, les actuels psychologues de l'éducation nationale de la spécialité de l'éducation du développement et de l'orientation scolaire et professionnelle. Pourtant, cet accord n'a jamais fait l'objet de la moindre réunion, ni d'information à l'intention des organisations représentatives des personnels.

Le Sgen-CFDT a toujours demandé que les régions financent les CIO dans le cadre de leur contribution au service public régional de l'orientation. Mais dans le même temps, il a toujours indiqué que le transfert des personnels était la ligne blanche à ne pas franchir. Nous exigeons un retrait de cette décision et le retour à un dialogue social normal.

Deuxième exemple. La méthode et le rythme choisis par le Ministre de l'Éducation nationale pour engager des réformes, ou en détricoter d'autres, ne nous semble pas à la hauteur des enjeux, et mène à des impasses. Pas d'état des lieux, pas de clarté dans les objectifs recherchés — à part celui de donner la sensation d'un volontarisme et de garder une popularité auprès des élites — et des annonces qui s'enchaînent sans jamais prendre en considération les conséquences concrètes sur le terrain. L'intendance suivra, doit-on penser dans les couloirs du ministère.

Dans les faits, les décisions prises sont cosmétiques, ou se font au détriment de dispositifs déjà mis en œuvre, ou sont appliquées au pris de contorsions de la part des équipes, souvent tenues de consulter la presse pour connaître les détails de ce qui leur est demandé, comme sur les évolutions du DNB ou la question des rythmes scolaires.



La réforme du lycée en est un exemple trop parfait. La consultation s'est faite au pas de charge et nous savons bien, dans les établissements, que le calendrier est intenable. La question du statut des enseignant-es, mais aussi plus globalement la question des conditions de travail sont purement et simplement ignorées. Sur le fond, ce qui devait être une réforme ambitieuse se cantonnerait, si nous nous en tenons aux informations à notre disposition, à des remaniements mineurs qui ne perturberont pas les hiérarchies implicites déjà en place, et qui ne concernent que les filières générales.

Pourquoi ne pas avoir pris appui sur la démarche retenue dans l'enseignement supérieur, où les concertations ont été nombreuses, des moyens accordés et où un agenda social a été mis en place pour accompagner les évolutions ? Parce que nous pensons que notre rôle est d'être aux côtés des personnels et sans préjuger du jugement que nous porterons sur les décisions à venir, nous demandons d'ores-et-déjà la création d'un comité de suivi académique sur cette réforme du lycée, afin de ne pas nous trouver dans la situation que nous avons connue avec la réforme du socle commun.

Pour en revenir aux sujets à l'ordre du jour de ce comité technique, nous aborderons lors de l'étude des documents certains points, comme le plus-de-maîtres-que-de-classe, la carte des formations, la gestion des postes adaptés.

Nous attirons d'entrée de jeu votre attention, Madame la Rectrice, sur la question des contractuels enseignants du premier degré. Nous nous étions opposés à ces recrutements précaires, et nous avons exprimé des craintes qui se concrétisent malheureusement : pas de formation, un accompagnement trop limité, et des perspectives peu claires.

Nous constatons par ailleurs que vous avez cherché à limiter les effets de la perte des postes dans le second degré. Cependant, pour le Sgen-CFDT, la transformation des heures-postes en heures supplémentaires n'est pas une solution, car les collègues sont demandeurs d'une bonne qualité de vie au travail, et pas uniquement d'une compensation financière pour une surcharge de travail qu'ils ne sollicitent pas toujours.

Nous notons enfin que nous avez, comme demandé par notre organisation syndicale, intégré le point sur le Plan Etudiants à l'ordre du jour. Nous manquons toutefois de réponses concernant les capacités d'accueil des filières et la nature des attendus locaux.

